

Assemblée Générale de la Communauté de Communes du Pays d'Huriel mardi 12 septembre 2017

Étaient présents : Mesdames et Messieurs : COULANJON J., MARTIN P., DUBREUIL A., BRODIN G., LECLERC C., JANNOT C, ABRANOWITCH S., PENAUD JP., PICARELLI V., VENUAT J., CHABROL JE., GALLEAZZI J., VALLET F., DUMONTET B., MERVAUX M.P., NOWAK P., DUBREUIL J.C., PHILIPPON A., LAMY R., BEAUFILS W., PETIT E., DUMONTET J.M.

Délégués excusés : LEFEVRE D., DESSALLES N. (pouvoir à P. MARTIN), AUGIAT JC. (pouvoir à A. DUBREUIL), TABUTIN M., DAUGERON D (pouvoir à C. JANNOT) ; LHOPIEAU A., MAUGENEST G. (*suppléant*), MARTIN JP., JACQUOT C. (pouvoir à E. PETIT), VINCENT G. (pouvoir à JM. DUMONTET).

L'ordre du jour était le suivant :

- ✓ Maison de Santé de La Chapelaude : choix du prestataire pour l'étude de sol
- ✓ Point sur la Maison de Santé d'Huriel
- ✓ Délibération pour la mise en place du RIFSEEP
- ✓ Signature du bail de l'atelier de Chazemais avec la Société Desand.Co
- ✓ Point sur la DGF Bonifiée 2018 : décision sur la prise de nouvelles compétences par la Communauté de Communes
- ✓ Pays de la Vallée de Montluçon :
 - convention territoriale PETR – EPCI
 - délibération pour approbation de la candidature du PETR à l'Appel à Manifestation d'Intérêt Régional « Territoire d'Excellence Pleine Nature »
- ✓ Méthanisation : visite d'un site
- ✓ Repas à domicile : acquisition ou location d'un nouveau véhicule
- ✓ Point sur les travaux de l'atelier d'Huriel
- ✓ Personnel : fin de contrat de Monsieur Devimeux
- ✓ Questions diverses.

Maison de Santé de La Chapelaude

Le Conseil Communautaire a à se prononcer sur le choix du prestataire de l'étude de sol. Les bureaux d'étude sollicités rencontrent des difficultés pour accéder à la partie arrière du bâtiment. Ils sont contraints de louer des matériels spécifiques ce qui augmente le coût de la prestation. 2 devis :

- Géotechnique (Vallon en Sully) : 3 100 € HT
- Sol Solution : 1 970 € HT avec une précision (le terrain devra être accessible aux engins de chantier sans quoi les frais de déplacement pourront être imputés au maître d'ouvrage).

Les coûts supplémentaires liés à l'accès n'étant pas évalués par le second prestataire, le conseil décide de retenir l'offre du bureau Géotechnique à Vallon en Sully.

Par ailleurs compte tenu de l'indisponibilité actuelle du Président, le Conseil Communautaire autorise le Vice-Président, Monsieur Alain Dubreuil, à signer l'acte d'achat du cabinet médical de La Chapelaude dont Monsieur Renaud est propriétaire.

Maison de Santé d'Huriel

Le permis de construire a été déposé le 3 août. Des compléments de pièces ont été demandés et le délai d'instruction a été fixé à 5 mois. Le dossier de consultation des entreprises est en cours de finalisation.

Délibération pour la mise en place du RIFSEEP

Le Conseil Communautaire doit fixer par délibération les conditions d'application du nouveau régime indemnitaire. Il valide les options suivantes :

- Les bénéficiaires : Uniquement les fonctionnaires titulaires à temps complet, non complet ou à temps partiel
- Parts et plafonds : Le régime indemnitaire est composé de deux parts : une part fixe (IFSE) liée notamment aux fonctions et une part variable (CIA) liée à l'engagement professionnel et à la manière de servir.

Le Conseil Communautaire décide de prévoir le recours au CIA sans qu'aucune somme ne soit affectée pour le moment. Les règles de son application sont néanmoins fixées dans cette délibération.

Le plafond de la part fixe et le plafond de la part variable sont déterminés selon le groupe de fonctions défini conformément aux dispositions de l'article 3 de la présente délibération. La somme des deux parts ne peut dépasser le plafond global des primes octroyées aux agents de l'Etat.

La part variable ne peut excéder 50% du montant global des primes attribué au titre du RIFSEEP.

- Définition des groupes de fonctions et critères

Les groupes de fonctions correspondent à l'espace professionnel au sein duquel évolue l'agent : répartition au sein de différents groupes au regard des critères professionnels suivants :

- 1 - Fonctions d'encadrement, de coordination, de pilotage ou de conception
- 2 - Technicité, expertise et qualification nécessaire à l'exercice des fonctions
- 3 - Sujétions particulières ou degré d'exposition du poste au regard de son environnement professionnel

- Définition des critères pour la part fixe :

- Groupe de fonctions
- Niveau de responsabilité
- Niveau d'expertise de l'agent
- Niveau de technicité de l'agent
- Motivation de l'agent
- Les sujétions spéciales
- L'expérience de l'agent
- La qualification requise

Il fera l'objet d'un réexamen à chaque changement de fonction ou de grade. En l'absence de changement, le réexamen intervient tous les 4 ans.

- Définition des critères pour la part variable :

- Réalisation des objectifs
- Respect des délais d'exécution
- Compétences professionnelles et techniques
- Qualités relationnelles
- Capacité d'encadrement
- Disponibilité et adaptabilité

- Sort des primes en cas d'absence :

- Part fixe
 - ☞ En cas de congé maladie ordinaire, accident du travail et maladie professionnelle et de congé d'adoption, de maternité, de paternité, cette part suivra le sort du traitement.
 - ☞ En cas de congé de longue maladie ou de maladie longue durée, le régime indemnitaire sera supprimé à compter de la date de la reconnaissance officielle de cette maladie.
- Part variable
 - ☞ Maintien dans les mêmes conditions que la part fixe.
- Maintien des montants de primes
 - ☞ Le montant mensuel ou annuel des primes dont bénéficiait l'agent en application des dispositions antérieures est maintenu, à titre individuel, lorsque ce montant se trouve diminué suite à la mise en place du RIFSEEP.

Le tableau des catégories et des plafonds suivant est retenu :

Groupes	Fonctions /postes de la collectivité	Montant maximum annuel /agent IFSE	CIA
Attaché territorial			
G1	Direction générale DGS, DGA	18 105	0
G2	Responsable de service- élaboration suivi des dossiers stratégiques	16 065	0
Rédacteur territorial			
G1	Responsable de service, chef d'équipe	8 740	0
G2	Poste de coordinateur, requérant qualification, expertise technicité	8 075	0
Adjoint administratif/agents sociaux/ adjoints d'animation			
G1	responsable de service, accueil, jeunesse, service à la population , tourisme	5 670	0
G2	assistants administratifs polyvalents	5 400	0
Adjoint technique			
G1	responsable de service	5 670	0
G2	agent d'entretien	5 400	0

Location atelier de Chazemais

Le Président a été saisi d'une demande de location de l'atelier de Chazemais par l'entreprise Desand Co qui est un bureau d'études spécialisé dans les machines de travaux publics et dans la location/vente de matériel de travaux publics et de pièces détachées.

Le Conseil Communautaire autorise le Président à signer un bail de 3 ans à compter du 1^{er} août 2017.

Modification statutaires pour le maintien de la DGF Bonifiée

La Communauté de Communes avait fin 2016 modifié ses statuts afin de pouvoir bénéficier de la DGF bonifiée. A partir du 1^{er} janvier 2018, le maintien de la DGF bonifiée suppose l'exercice de 9 groupes de compétences sur 12 :

- 1 - Actions de développement économique : ZAC, politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire, promotion du tourisme, dont la création d'office de tourisme.
- 2 - Aménagement de l'espace communautaire : SCOT, PLU
- 2bis - GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) seulement à partir du 1^{er} janvier 2018
- 3 - Création ou aménagement et entretien de voirie communautaire
- 4 - Politique du logement social d'intérêt communautaire et action en faveur des personnes défavorisées
- 4bis - Politique de la ville
- 5 - Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés
- 6 - Développement et aménagement sportif de l'espace communautaire : construction, aménagement, entretien et gestion des équipements sportifs d'intérêt communautaire
- 7 - Assainissement: collectif et non collectif
- 8 - Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage
- 9 - Création et gestion des Maisons de Services au public
- 10 - Eau

(en surligné : les compétences actuelles)

En conséquence aujourd'hui, le Conseil Communautaire doit se positionner sur la prise de 3 nouvelles compétences (sachant que la compétence GEMAPI est obligatoire à partir de 2018) parmi, l'urbanisme avec le PLU, le développement et l'aménagement sportif de l'espace communautaire, l'assainissement et l'eau.

Le débat a ensuite été engagé sachant que l'enjeu est une bonification de l'ordre de 55 000 €.

Il apparaît que la Communauté de Communes pourrait prendre la compétence « GEMAPI » (obligatoire) et la compétence « aménagements sportifs d'intérêt communautaire » dont l'application est accessible. Le choix de la 3^{ème} compétence est beaucoup plus délicat en termes de conséquences et le Conseil décide d'examiner la piste de la compétence « Eau » à condition qu'il existe une possibilité de transfert de cette compétence au SIVOM avec une convention pour que celui-ci continue d'assurer la mission de « facturation ».

La question sera approfondie et présentée au prochain Conseil Communautaire.

Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher

Le PETR propose au Conseil Communautaire la signature d'une convention territoriale précisant les missions qui lui sont dévolues dans ses statuts.

Le Conseil Communautaire souhaite que l'article 2 « Compétences exercées en lieu et place de ses membres » soit modifié car il est précisé « *Le PETR coordonne le développement de l'activité touristique ainsi que la promotion touristique sur l'ensemble des 5 EPCI membres* » ce qui ne correspond pas à sa décision du mois de juillet 2017.

Par ailleurs, le Conseil valide la candidature du PETR à l'appel à manifestation d'intérêt Régional «Territoire d'Excellence Pleine Nature »

Méthanisation

La journée technique sur la méthanisation prévue le mardi 19 septembre 2017 à Saint Bonnet de Salers est annulée en raison de la réunion cantonale qui aura lieu ce même jour.

Véhicule repas à domicile

Le groupe froid du véhicule du portage de repas (Peugeot Expert 2011) est tombé en panne au mois d'août. Le coût de la réparation est de 3 437 €.

Après un calcul portant sur l'achat d'un nouveau véhicule, il pourrait être intéressant de procéder à une location longue durée. Des devis ont été sollicités :

	Durée location	Type de Véhicule	Kilométrage	volume	Assurance	entretien	tarif HT
GC2M	48 mois	Ford Custom 100ch	3000 kms/mois	5m3	non compris	compris	910,85 €
G2CM	48 mois	Peugeot expert 20HDI	3 000kms / mois	7,6m3	non compris	compris	1 139,70
Petit Forestier	5 ans	Fiat Ducato	2 000kms/mois	7,5m3	compris	compris	794 €
	5 ans	Fiat Ducato	3 000kms/mois		compris	compris	818 €
		Fiat Doblo Long	3 000kms/mois	6m3	compris	compris	727 €
Fraikin	60 mois	Fiat Doblo Maxi cargo	1 900kms/mois si 3000kms =963,60€ en plus	5,40m3	comprise	compris	606,80 €

Le Conseil Communautaire décide effectivement de procéder à la location longue durée d'un véhicule plutôt que de réaliser un achat. Cela évitera la gestion des problèmes d'entretien et assurera une organisation plus paisible.

La commission « économie » recevra les commerciaux des entreprises le Petit Forestier et Fraikin qui ont fait les propositions les plus intéressantes afin de se faire préciser les offres. Le véhicule actuel sera vendu en l'état.

Point sur les travaux de l'atelier d'Huriel

Les travaux intérieurs sont achevés. Les aménagements extérieurs sont en cours avec notamment la pose d'une clôture en régie. Le bureau de contrôle a néanmoins demandé l'installation d'un éclairage de sécurité au-dessus de la porte d'accès à l'atelier.

Le Conseil Communautaire valide le devis de l'entreprise CT ELEC pour la pose de ce matériel d'un montant de 650,18 € HT. Il accepte également le devis de DEKRA de 85 € HT pour la mission de consuel.

Personnel

Le Conseil Communautaire prend acte de la fin du contrat avenir de Monsieur Devimeux et décide d'ajourner au printemps le projet d'une nouvelle embauche au moment où les besoins du service environnement seront plus importants.

Questions diverses

✓ Etude sur l'urbanisme

Prochainement une étude sera menée par les étudiants en « carrières sociales et urbanisme » à l'IUT de Bourges sur l'urbanisme (état des lieux et diagnostic). Cette étude entièrement gratuite sera ensuite restituée au Conseil Communautaire.

✓ Demande de la société APIRUCHE

Par courrier récent la responsable de la société APIRUCHE a expliqué que leur implantation à La Chapelaude s'avérait réussie mais que la conformation des locaux ne convenait pas à l'organisation de leur travail. Elle sollicite donc le Conseil Communautaire pour la construction d'un atelier relais sur la zone d'activités de la Chapelaude.

Le Conseil Communautaire mandate le Maire de La Chapelaude pour faire le point avec la gérante tout en soulignant que cette demande intervient dans un contexte financier tendu avec de gros investissements en cours. Il n'est pas certain par ailleurs que la Communauté de Communes puisse aujourd'hui collecter des subventions sur ce type d'opération.

✓ Contrat Ambition Région

Le Conseil Régional a adressé au mois d'août pour signature le contrat Ambition Région qui comporte les accords de subvention résumés dans les tableaux suivants :



Plan régional en faveur de la ruralité COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS D'HURIEL

Les opérations et les montants sont indiqués à titre prévisionnel

Maître d'ouvrage	Intitulé du projet	Coût total HT prévisionnel	Montant de subvention régionale sollicité	Taux de subvention prévisionnel
Chambérat	Réfection de la place de l'Eglise	12 000 €	2 400 €	20%
Mesples	Agrandissement de l'auberge communale	30 000 €	10 000 €	33%
Saint-Eloy d'Allier	Réfection du logement communal	12 041 €	4 816 €	40%
Saint-Martinien	Agrandissement de l'atelier municipal et création d'une salle de réunion pour les associations	68 178 €	13 634 €	20%
Saint-Désiré	Chaufferie biomasse	125 400 €	15 000 €	12%
Saint-Palais	Réfection église	49 000 €	9 800 €	20%
Saint-Sauvier	Aménagement de la place du bourg	93 800 €	25 000 €	27%
Saint-Sauvier	Réfection du clocher de l'église	94 370 €	13 200 €	27%
Viplaix	Construction d'un bâtiment abritant le café-restaurant et la bibliothèque	265 200 €	20 000 €	8%
		Total	113 850 €	
		Enveloppe ruralité	114 000 €	

CONTRAT AMBITION REGION
PROGRAMME OPERATIONNEL
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS D'HURIEL

Maître d'ouvrage	Intitulé du projet	Descriptif succinct de l'opération	Calendrier de réalisation	Coût total HT	Intervention régionale		Autres financements sollicités
					Taux	Montant de subvention	
CC du Pays d'Huriel	Plan d'eau d'Herculat		2017	1 022 040 €	21%	213 689 €	
Huriel	Aménagement zone médico-sociale		2017	439 902 €	25%	111 016 €	
Huriel	Mise en valeur de la place de la Toque		2018	576 475 €	20%	115 295 €	
La Chapelaud	Aménagement et mise en valeur du pôle de services		2017	402 100 €	25%	99 000 €	
Total				2 440 517 €		539 000 €	
Enveloppe du contrat						539 000 €	

✓ Personnel

Monsieur Beaufils fait part de ses regrets quant au recrutement en contrat aidé au service environnement d'un jeune détenu. La faute commise par ce jeune lui paraît inacceptable et incompatible avec une embauche. Les Vice-Présidents indiquent qu'il s'agit du fils d'un des employés de la Communauté de Communes et que le Président a souhaité faire un geste pour aider ce jeune à se réinsérer.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée. La prochaine Assemblée Générale aura lieu le mardi 24 octobre 2017 à 18 heures à Saint Eloy d'Allier.